

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DE FRANCHE-COMTE**

11 avenue E. Cusenier 25 084 BESANCON cedex

RAPPORT DE GESTION 2020



*Copie certifiée conforme
à l'original
le 09/04/2021*



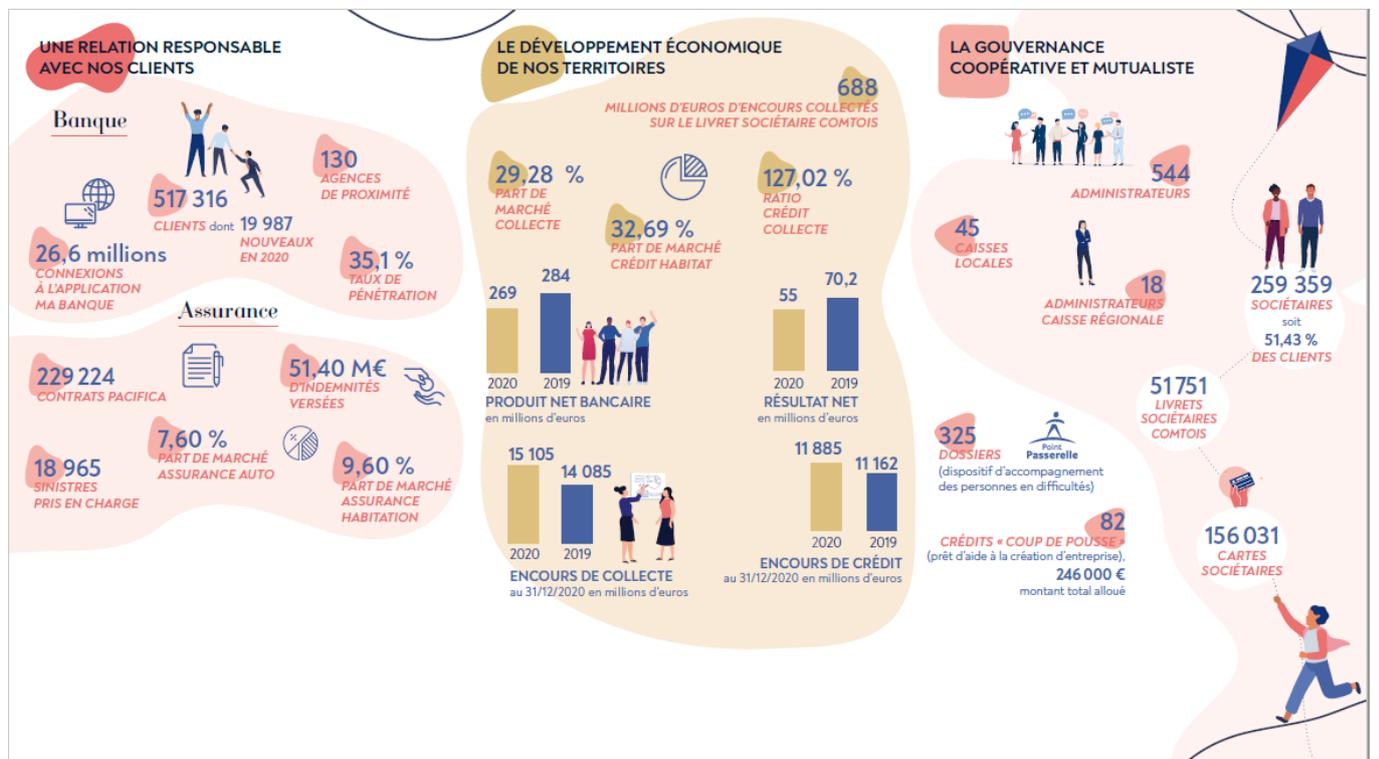
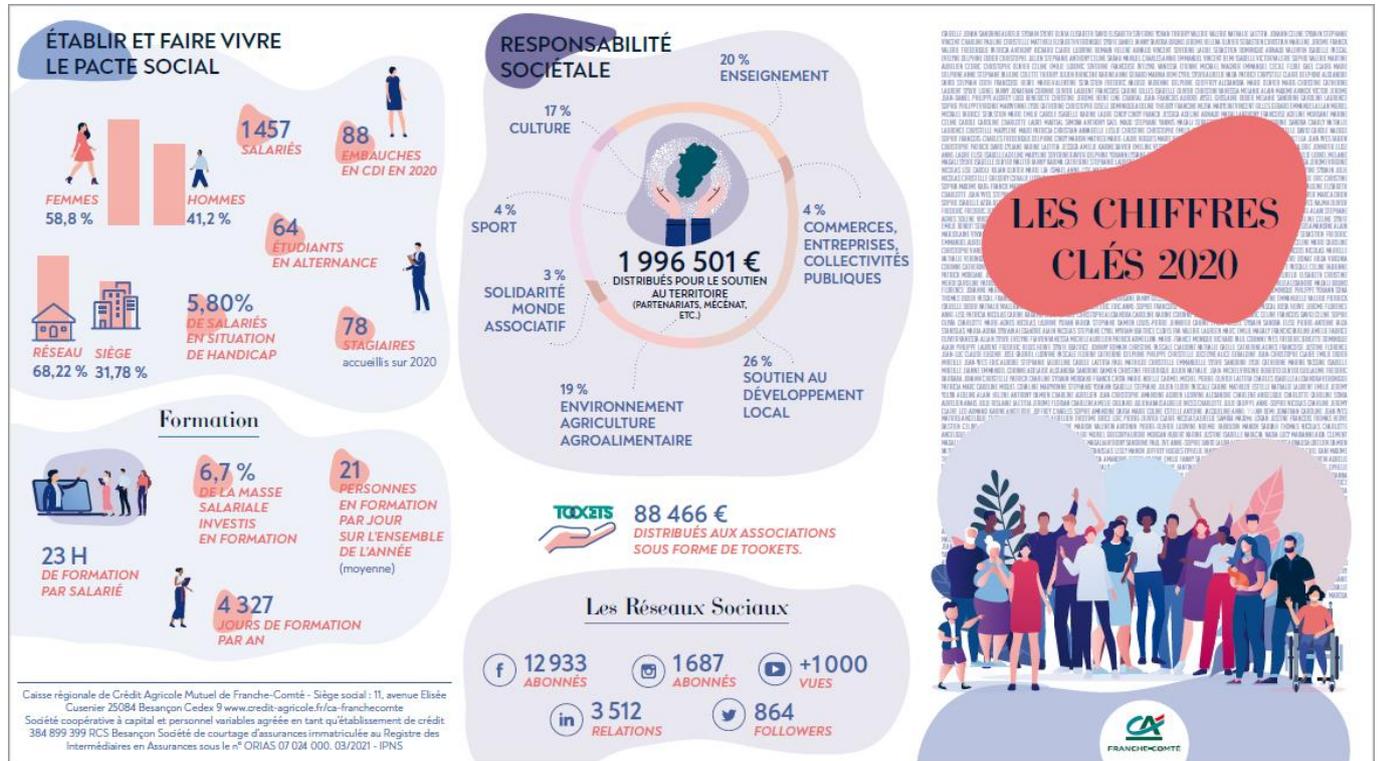
Sommaire du rapport financier

1.	Présentation de la Caisse régionale	4
2.	Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	5
3.	Gouvernement d'entreprise (non applicable – concerne uniquement les CR cotées)	10
4.	Examen de la situation Financière et du résultat 2020	10
4.1	La situation économique	10
4.1.1	Environnement Economique et financier global	10
	Bilan de l'année 2020	10
	Perspectives 2021	13
4.1.2	Perspectives 2021 en Bourgogne Franche-Comté	15
4.1.3	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	17
4.1.4	Les faits marquants	19
4.2	Analyse des comptes consolidés	21
-1.	4.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole	21
-2.	4.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale	22
-1.	4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale	23
-2.	4.2.4 Résultat consolidé	23
-2.	4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres	24
-5.	4.2.6 Activité et résultat des filiales	27
4.3	Analyse des comptes individuels	27
-7.	4.3.1 Résultat financier sur base individuelle	27
-2.	4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	28
-3.	4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle	30
4.4	Capital social et sa rémunération	31
-4.	4.4.1 Les parts sociales	31
-5.	4.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé	31
o	4.4.3 Les Certificats coopératifs d'investissement (non applicable - concerne uniquement les CR cotées)	31
4.5	Autres filiales et participations	32
-2.	4.5.1 Filiales non consolidées	32
	4.5.2 Participations	32
4.6	Tableau des cinq derniers exercices	33
4.7	Evénements postérieurs à la clôture	33
4.8	Informations diverses	34

4.8.1	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)	34
4.8.2	Informations sur les délais de paiement.....	34
4.8.3	Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du jj/mm/aaaa (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)	34
4.8.4	Informations relatives aux comptes inactifs	34
4.8.5	Charges non fiscalement déductibles	35
4.8.6	Rémunération des dirigeants (non applicable- concerne uniquement les CR Cotées).....	35
4.8.7	Liste des mandats des mandataires sociaux (non applicable - concerne uniquement les CR cotées).....	35
4.8.8	Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)	35
4.8.9	Activités en matière de recherche et développement	35
4.8.10	Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées).....	35
4.8.11	Calendrier des publications des résultats (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)	35
5.	Facteurs de risques et informations prudentielles	35
5.1	Informations prudentielles	35
5.2	Facteurs de risques.....	46
5.3	Gestion des risques	66
5.3.1	Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des RISQUES 67	
5.3.2	Dispositif de STRESS TESTS.....	72
5.3.3	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	73
5.3.4	Risques de crédit	82
5.3.5	Risques de marché	94
5.3.6	Gestion du Bilan	96
5.3.7.	RISQUES OPERATIONNELS.....	105
5.3.8	Risques Juridiques	108
5.3.9	Risques de non-conformité.....	109
	Glossaire.....	112

1. Présentation de la Caisse régionale

Chiffres clés du Crédit Agricole Franche-Comté





**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande auprès de la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont

été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir les sites de Besançon, de Vesoul et de Lons-le-Saunier, et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Finance, Ressources Humaines, Achats, Agriculteurs et Professionnels, Moyens de Paiement, Excellence Opérationnelle, Contrôle de Gestion.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilley-sur-Seine, le 08 mars 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Élisabeth l'Hermitte
Associée

08-03-2021 | 13:45 CET



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

08-03-2021 | 10:36 CET



Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Indice de recommandation clients ;
- Délai de traitement des réclamations ;
- Délai de règlement des fournisseurs ;
- Nombre de connexions à « Ma Banque » et au site internet (CAEL) ;
- Part de marché Crédit ;
- Nombre de clients différents vus sur une année ;
- Pourcentage de femmes au niveau du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale ;
- Pourcentage de clients sociétaires par rapport au nombre total de clients ;
- Pourcentage de sociétaires éligibles au programme fidélité ;
- Nombre de personnes bénéficiant du travail à distance ;
- Résultats de l'enquête IER ;
- Pourcentage de collaborateurs en situation de handicap ;
- Pourcentage de femmes au niveau de la population des cadres ;
- Nombre de dossiers particuliers envoyés à passerelle ;
- Suivi kilométrique des déplacements professionnels hors véhicules de service ;
- Consommation de papier en kilogrammes par collaborateur ;
- Pourcentage de cartes recyclées par rapport aux cartes échues ;
- Part de marché des énergies renouvelables (méthanisation) ;
- Pourcentage des jeunes agriculteurs sélectionnés et accompagnés par la Caisse Régionale dans leur installation ;
- Nombre de dossiers agriculteurs et professionnels envoyés à passerelle ;
- Montant reversé sur l'année sur le fonds de développement des initiatives locales ;
- Effectif total ;
- Taux de turnover ;
- Nombre d'embauches ;
- Nombre de jours de formation ;
- Nombre de pause d'échéances crédits et montant associé en euros ;
- Montant de l'exonération des frais de rejet de prélèvement et d'opposition en euros.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Dispositif Passerelle ;
- Dispositif d'agences restées ouvertes malgré la crise sanitaire ;
- Dispositif de protection des données personnelles ;
- Dispositif « Yapla » ;
- Dispositif j'aime mon producteur et j'aime mon territoire by CA ;
- Dispositif d'accompagnement des projets de méthanisation et de photovoltaïque ;
- Dispositif « Reforestation » ;
- Village by CA ;
- Dispositif d'habitat inclusif des seniors
- Bilan Carbone.

3. Gouvernement d'entreprise (non applicable – concerne uniquement les CR cotées)

4. Examen de la situation Financière et du résultat 2020

4.1 La situation économique

4.1.1 Environnement Economique et financier global

Bilan de l'année 2020

L'année 2020, initialement marquée par un ralentissement ordonné de l'économie mondiale, des marchés financiers rendus optimistes par la réduction des incertitudes (dont un accord commercial sino-américain) et des politiques monétaires durablement accommodantes, aura évidemment été marquée du sceau de l'épidémie de Covid-19. La Covid-19 constitue un choc inédit par sa nature car bouleversant en premier lieu l'économie réelle : mondial, exogène, il affecte l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation et, en corollaire, l'accumulation involontaire d'une épargne abondante. Le choc se distingue également par son ampleur, bien supérieure à celle de la crise de 2008-2009. Le FMI livrait ainsi, dès avril, une prévision de contraction du PIB mondial de 3% en 2020 (à rapprocher d'un repli de 0,1% en 2009). En juin, le FMI déclarait anticiper une récession de 4,9% en 2020 suivie d'une reprise de 5,4% en 2021. En octobre, les prévisions de récession puis de reprise mondiales étaient toutes deux légèrement révisées (-4,4% puis 5,2%) pour être finalement revues favorablement en janvier 2021 (-3,5% et 5,5%).

Afin d'amortir la récession anticipée et d'éviter que la crise sanitaire et économique ne se double d'une crise financière, on a ainsi assisté à la mise en œuvre rapide et généralisée de politiques de soutien monétaires et budgétaires inédites par leur taille et leur capacité à s'affranchir des contraintes. En matière monétaire, les banques centrales ont eu recours à des combinaisons diverses d'outils variés, tout en poursuivant des objectifs similaires : assouplissement des conditions de financement, transmission efficace de la politique monétaire, meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit et, dans le cas de la BCE, apaisement des tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles de la zone euro. Grâce à des plans de soutien massifs (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), les politiques budgétaires se sont employées à amortir le choc en limitant les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois la pandémie passée. Si les politiques monétaires et budgétaires ont permis d'éviter une crise financière et atténué l'effet récessif de la pandémie, ce dernier est néanmoins considérable mais d'ampleur variée selon les pays en fonction, notamment, de leurs caractéristiques structurelles (structure du PIB, de l'emploi, poids des différents secteurs), de leur robustesse pré-crise, de leurs stratégies sanitaires et de leurs marges de manœuvre.

Aux États-Unis, dès la mi-mars, la banque centrale américaine a pris un ensemble de mesures d'assouplissement radicales¹ dont certaines ont ensuite été élargies et complétées afin d'assurer un approvisionnement en liquidités des banques et des marchés (achats d'actifs sans limitation, élargissement de l'univers des titres achetables). Cette position accommodante a également été renforcée par l'adoption d'un ciblage de l'inflation moyenne qui permet, explicitement, un dépassement de l'objectif d'inflation après des

¹ Baisse de taux de 100 points de base (fourchette des Fed funds à [0 ; 0,25%]) du taux de la facilité de prêt marginal (discount window de 1,5% à 0,25%), baisse du taux de réserves obligatoires, programme d'achats d'actifs (500 milliards de dollars USD de Treasuries et 200 milliards de dollars de mortgage-backed securities, MBS, titres adossés à des créances hypothécaires), liquidité sur des segments spécifiques (Commercial Paper Funding Facility, Money Market Mutual Fund Liquidity Facility), forward guidance (pas de hausse de taux tant que la crise sanitaire n'est pas surmontée et que l'économie n'évolue pas conformément à ses objectifs d'inflation et d'emploi).

périodes au cours desquelles l'inflation aurait été constamment inférieure à 2%. À l'issue de sa réunion de décembre, la Réserve fédérale a clairement indiqué qu'elle maintiendrait une position accommodante et ses taux directeurs à zéro pendant une période prolongée comme en témoigne le « dot plot », dans lequel la projection médiane des membres du FOMC indique des taux inchangés jusqu'en 2023 au moins. Tout en restant à l'aise avec le dispositif actuel, la Fed s'est dite prête à agir davantage (plus d'achats d'obligations et/ou une extension de maturité) si nécessaire.

La réponse budgétaire américaine a également été rapide (mars) et massive, sous la forme d'un plan de soutien dit « CARES Act » (*Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security*) totalisant près de 2 200 milliards de dollars (soit 10% du PIB) visant à fournir une aide financière ou un allègement de charges aux ménages et aux entreprises mais aussi aux hôpitaux et aux États. Les mesures phares comprenaient le versement direct d'une allocation aux ménages à revenu faible ou intermédiaire, un plan d'aide au système d'assurance chômage (autorisant une extension des indemnités chômage qui normalement relèvent de la compétence des États), un soutien financier aux PME (350 milliards de dollars), des prêts aux grandes entreprises, aux États et aux collectivités locales (500 milliards de dollars), un déblocage de crédits en faveur des hôpitaux (150 milliards de dollars). Un plan budgétaire supplémentaire (484 milliards de dollars soit un peu plus de 2% du PIB), visant à renforcer le CARES Act de mars et à « rallonger » le programme de prêts aux PME, a été adopté en avril.

En 2020², le déficit budgétaire américain s'est ainsi creusé de près de 10 points à 14,9% du PIB, alors que la dette croissait de 20 points de pourcentage pour atteindre 100% du PIB. L'activité a néanmoins fait le « yo-yo » durant toute l'année. Après un repli de 1,3% au premier trimestre (en variation trimestrielle non annualisée), le recul du PIB au deuxième trimestre a été violent (-9%) mais suivi d'un rebond plus soutenu qu'anticipé (+7,5% au troisième trimestre). À la faveur de la recrudescence de l'épidémie, l'amélioration du marché du travail s'est interrompue en décembre (après avoir culminé à 14,8% en mai, le taux de chômage atteint 6,7% contre 3,5% avant la crise). Au quatrième trimestre, l'activité n'a progressé que de 1%. **En dépit de soutiens monétaires et budgétaires massifs, la récession s'élève finalement à -3,5% (-2,5% en 2009) ; le PIB est inférieur de 2,5% à son niveau pré-crise (fin 2019) et l'inflation atteint 1,4% fin décembre.**

En zone euro, dès le mois de mars, la BCE a déployé des mesures accommodantes offensives qu'elle a ensuite adaptées pour prévenir tout resserrement indésirable des conditions de financement : augmentation du *Quantitative Easing* (enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (*Pandemic Emergency Purchase Programme* ou PEPP de 750 milliards d'euros, initialement jusqu'à la fin 2020, achats non contraints par la limite de 33% de détention maximale par souche ce qui autorise un respect plus facile de la clé de répartition du capital), introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020 (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), assouplissement des conditions des TLTRO III, nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO) et, enfin, allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire. Fin décembre, face à l'impact plus prononcé de la deuxième vague de pandémie sur le scénario à court terme et aux incertitudes élevées sur la croissance (dont elle a revu la prévision 2021 à la baisse de 5% à 3,9%), la BCE a envoyé un signal très clair de présence substantielle et, surtout, durable ; elle a renouvelé son incitation à prêter à destination des banques et son engagement à limiter les tensions sur les primes de risque des souverains vulnérables : recalibrage de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III, allongement jusqu'en juin 2022 de la période pendant laquelle des conditions très favorables en termes de taux d'intérêt³ et d'assouplissement du collatéral adoptées s'appliquent), trois opérations supplémentaires prévues en 2021 (juin, septembre, décembre), augmentation du montant total que les contreparties seront autorisées à emprunter lors des TLTRO III, quatre opérations supplémentaires de refinancement (PELTRO, de mars à décembre 2021 d'une durée d'un an), enveloppe additionnelle de 500 milliards d'euros consacrée au PEPP (total de 1 850 Mds d'euros), extension de l'horizon des achats nets jusqu'à fin mars 2022, réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance prolongés au moins jusqu'à la fin de 2023.

² Année fiscale 2020 se terminant en septembre.

³ 50 points de base (pb) en-dessous du taux de refinancement pour tous les encours et 50 pb en-dessous du taux de dépôt pour tout encours net égal au niveau des encours octroyés entre octobre 2020 et décembre 2021. La condition préalable pour bénéficier de cette forte incitation à prêter est donc claire : il ne faut pas diminuer le soutien existant.

La politique budgétaire de la zone euro a également rapidement pris une tournure expansionniste avec des mesures nationales (soutien au système de santé, aux entreprises et à l'emploi, garanties publiques sur les nouveaux prêts aux entreprises). En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Face à des marges de manœuvre nationales si diverses que se posait le risque d'une fragmentation préjudiciable au marché et à la monnaie unique, la mise en commun des ressources s'est imposée. Les fonds existants ont d'abord été mobilisés⁴. **À mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour** : fonds SURE (fonds de réassurance contre le chômage, 100 milliards d'euros), garanties d'investissement par la BEI (200 milliards d'euros) puis **proposition de la Commission européenne en faveur d'un fonds de soutien à la reprise et à la reconstruction, opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le Recovery Fund** (soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE).

En 2020, l'impulsion à l'économie fournie par la politique budgétaire atteindrait un peu moins de 4 points de PIB en moyenne dans la zone euro. Couplée à la détérioration cyclique du solde budgétaire (4 points de PIB), le déficit public se creuserait de près de 9,3% en moyenne dans la zone euro et conduirait à une forte hausse des dettes publiques (presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB). En dépit des dispositifs monétaires et budgétaires, l'économie a néanmoins évolué au gré de la pandémie et des mesures de restriction à la mobilité qu'elle imposait. Après un repli déjà substantiel au premier trimestre (-3,7% en variation trimestrielle), le PIB a chuté de 11,7% au deuxième trimestre avant d'enregistrer un rebond spectaculaire et plus robuste qu'anticipé (+12,5%). Au dernier trimestre, le repli a été moins sévère qu'anticipé (-0,7%). **Alors que l'inflation s'est repliée (-0,3%, glissement annuel en décembre ; 0,3% en moyenne), la récession a ainsi atteint 6,8% en 2020 (à rapprocher de -4,5% en 2009), laissant le PIB inférieur de 5,1% à son niveau de fin 2019 et faisant apparaître d'importantes divergences entre grands pays de la zone euro.** A titre d'illustration, en Allemagne, après une croissance quasiment nulle au quatrième trimestre, le PIB a enregistré une contraction moyenne de 5,3% sur 2020, ce qui reste « limité » notamment au regard de la crise financière de 2009 (recul de 5,7%).

En France, après un net rebond, le confinement du mois de novembre a entraîné une contraction du PIB (-1,3% au quatrième trimestre) moins forte qu'anticipé. Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB recule de -8,3%, un choc bien supérieur à celui de la crise de 2009 (-2,9%), mais finalement inférieur à ce qui avait été anticipé dans le scénario de décembre ou par le consensus des économistes qui prévoyait une contraction d'environ 9%. D'une durée et d'une intensité moindre, le deuxième confinement a été moins négatif pour l'économie que celui du printemps. L'activité au T4 est ainsi 5% inférieure à celle du T4 2019, dernier trimestre d'activité « normale », contre 18,8% inférieure au T2 2020. Au T4, la contraction de l'activité est majoritairement due au recul de la consommation, entraîné par les fermetures administratives et les mesures de couvre-feu. L'investissement continue quant à lui son redressement grâce à la poursuite de l'activité dans des secteurs comme la construction ou la production de biens d'équipements

En enregistrant une croissance même modérée (autour de 2,3%), la Chine aura finalement été la seule économie du G20 à ne pas avoir subi de récession en 2020. Après un premier trimestre historiquement bas, l'activité chinoise a été relancée grâce à une politique axée sur l'offre (soutien aux entreprises *via* des commandes publiques et des lignes de crédit). Une reprise à deux vitesses s'est ainsi enclenchée avec, d'une part, une trajectoire en V pour la production industrielle, les exportations et l'investissement public et, d'autre part, un rebond plus graduel de la consommation, de l'investissement privés et des importations. En dépit de la reprise, près d'un an après la crise sanitaire, certains stigmates sont encore visibles : les ventes au détail, tout comme certaines activités de service (nécessitant une présence physique) n'ont pas rattrapé leur niveau de 2019 et les créations d'emplois sont encore insuffisantes pour compenser les destructions intervenues début 2020 et absorber les nouveaux entrants.

En 2020, l'activisme monétaire a permis d'éviter que la crise économique ne se double d'une crise financière : un succès manifeste au regard, d'une part, du choc qu'a subi l'économie réelle et, d'autre part, des menaces qui planaient en début d'année, tout particulièrement au sein de la zone euro. Dans le sillage d'une vague

⁴ Réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone).

puissante d'aversion au risque, en mars, le taux d'intérêt à dix ans allemand se repliait en effet au point de plonger à -0,86%, un creux vite suivi d'un violent écartement des primes de risque acquittées par les autres pays. Les primes de risque offertes par la France, l'Espagne et l'Italie culminaient à, respectivement, 66 points de base (pb), 147 pb et 280 pb mi-mars. Complété par le Fonds de relance européen, le dispositif monétaire déployé par la BCE a permis, à défaut de faire remonter significativement les taux allemands, d'éviter une fragmentation de la zone euro et d'encourager l'appréciation de l'euro contre dollar (9% sur l'année). Fin décembre, si le Bund se situait à -0,57%, les *spreads* français, italiens et espagnols n'atteignaient plus que, respectivement, 23 pb, 62 pb et 111 pb. Quant aux taux américains (*US Treasuries* 10 ans), partis de 1,90% en début d'année, il se sont repliés jusqu'à 0,50% en mars pour ensuite évoluer à l'intérieur d'une bande relativement étroite (0,60%-0,90%). Lors de sa réunion des 15-16 décembre, la Fed a choisi le *statu quo* mais confirmé que restaient possibles, si nécessaire, une augmentation de ses achats d'obligations et un allongement de leur maturité. Les taux se sont donc légèrement tendus avant de rapidement s'assagir. Inscrits sur une tendance doucement haussière depuis l'été, ils ont ainsi terminé l'année à 0,91%. Enfin, l'abondance de liquidité et l'engagement de maintien de conditions monétaires accommodantes fournis par les banques centrales ont soutenu les marchés plus risqués. Ainsi, à titre d'illustration, alors que les actions américaines et européennes affichaient mi-mars des reculs respectifs allant jusqu'à 30% et 37% par rapport à leur niveau de début janvier, elles ont clos l'année sur une hausse honorable (de 14%) et un repli limité (de 6,5%).

Perspectives 2021

Le panorama économique reste entaché d'incertitudes fortes, liées à la sortie difficile de la crise sanitaire (virulence persistante de la pandémie, mutations du virus sous une forme plus contagieuse, reprise des contaminations, développement de l'immunité grâce à la vaccination encore très incertain). Le profil et la vigueur de la croissance seront donc encore marqués par le sceau de la pandémie et de l'arbitrage délicat entre croissance et sécurité sanitaire. Après un premier semestre encore anémié, la reprise serait très modeste et très disparate en dépit des perfusions monétaire et budgétaire. Les grandes économies seront en effet encore aidées par des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires particulièrement accommodantes, et des conditions financières favorables. Si certains totems peuvent encore tomber (comme l'hypothèse de taux négatifs au Royaume-Uni qui ne peut être exclue), il semble que l'exercice d'assouplissement ait atteint un terme (entendu au sens d'outils nouveaux) et qu'il faille plutôt compter sur des améliorations/extensions des dispositifs existants. La politique budgétaire constituera un outil décisif de soutien à court terme puis de relance une fois la situation « normalisée ». Le cas du Japon, où l'innovation monétaire semble aboutie, l'indique : la politique budgétaire joue un rôle plus direct dans la réduction de l'écart de production et la Banque du Japon l'accompagne en agissant comme un « stabilisateur intégré » des taux longs *via* le contrôle de la courbe des taux.

Aux **États-Unis**, alors que la résurgence du virus fait planer un risque de forte décélération au premier semestre, l'élection de Joe Biden à la présidence et le contrôle par le Parti démocrate des deux chambres du Congrès devraient conduire à des mesures de relance supplémentaires en complément de l'accord de 900 milliards de dollars négocié fin 2020. Joe Biden a, en effet, proposé un nouveau plan de relance de 1 900 milliards de dollars ; en raison des contraintes politiques, un plan d'une telle envergure a néanmoins peu de chances d'être voté (un stimulus de l'ordre de 1 000 milliards de dollars est plus probable). En janvier, la Réserve fédérale, attentiste, a prolongé son *statu quo*⁵ tout en notant que l'économie ralentissait, que son scénario de renforcement de la reprise au second semestre était conditionné par les progrès sur le plan de la vaccination et que les rumeurs de « *tapering* » étaient prématurées. Ainsi, alors que le soutien budgétaire pourrait apporter 1 point de pourcentage à la croissance américaine, celle-ci n'accélérait qu'au cours du second semestre, à la faveur d'une distribution plus large du vaccin et de la levée des restrictions, pour atteindre près de 4% (en moyenne annuelle).

En **zone euro**, l'incertitude sur la maîtrise de la pandémie et l'absence de visibilité sur la situation économique continueront de peser sur les décisions de dépenses, tant de consommation (risque d'épargne de précaution)

⁵ Fourchette cible des taux des Fed funds à 0-0,25% ; achats nets de titres à 120 milliards de dollars par mois, soit 2/3 de Treasuries et 1/3 de MBS ; guidage des anticipations sur les taux directeurs consistant à tolérer un dépassement « modéré » de la cible d'inflation pour « un certain moment » ; guidage des anticipations sur les achats d'actifs qui indique qu'ils se poursuivront au moins au rythme actuel, jusqu'à ce qu'un « progrès substantiel » soit réalisé en direction des objectifs d'emploi et d'inflation.

que d'investissement, tout au long de 2021. Le risque d'un retrait massif et précoce des mesures de soutien budgétaire semble écarté pour 2021 : la matérialisation du risque (dont des défaillances d'entreprises, et une hausse du taux de chômage) devrait donc intervenir plus tardivement, au début de la phase de normalisation de l'activité. Notre scénario retient une croissance proche de 3,8% (avec un biais désormais baissier) en 2021. Selon les caractéristiques structurelles (dont composition sectorielle de l'offre et de l'emploi, poids des services, capacité d'exportation et adéquation des produits exportés, etc.) et les stratégies nationales (arbitrage santé/économie, abondance et efficacité des mesures de soutien), tant l'ampleur du choc que la vitesse et la puissance de la récupération seront extrêmement diverses. Notre scénario retient des taux de croissance moyens proches de 2,5% en Allemagne, 5,9 % en France et 4% en Italie. Fin 2021, le PIB de la zone euro serait encore inférieur de 2,4% à son niveau pré-crise (i.e. fin 2019). Alors que cet écart serait limité à 2% en Allemagne, il resterait proche de 7,4% en Espagne pour se situer autour de 2,2% et 3,9%, respectivement, en France et en Italie.

Les annonces faites par la BCE en décembre ont éloigné toute perspective de normalisation de la politique monétaire. La BCE rassure contre toute remontée précoce des taux alors qu'un effort budgétaire additionnel est déployé et garantit sa présence sur le marché souverain jusqu'en 2023. Elle œuvre à maintenir l'offre de crédit fournie au cours des derniers mois, en assurant des conditions favorables aux banques. À moyen terme, les questions essentielles sont donc moins celles de la soutenabilité des dettes publiques que celles de gouvernance et de la capacité à mobiliser les fonds publics pour organiser la réponse à la crise.

Le **Royaume-Uni** est sorti du marché unique et de l'union douanière le 1^{er} janvier 2021, moyennant un accord de libre-échange de dernière minute. Celui-ci évite les droits de douane et les quotas (sous réserve du respect des règles de concurrence équitable et des règles d'origine) mais implique des barrières non tarifaires significatives. Le commerce sans frictions de biens et de services a donc pris fin, tout comme la libre circulation des personnes. Aux perturbations associées à la mise en œuvre de la nouvelle relation post-*Brexit* s'ajouteront les conséquences de la pandémie : succédant à une contraction majeure puisqu'estimée à -11,1% en 2020, la croissance approcherait 4,5% en 2021, laissant, fin 2021, le PIB inférieur de 3,8% à son niveau pré-crise 2019.

Dans les **pays émergents**, après une contraction un peu inférieure à 3% en 2020, une reprise proche de 5,5% se profile. Ce chiffre masque une grande diversité : une illusion d'optique qui dissimule à la fois les effets immédiats de la crise, dérivés notamment de contraintes monétaires et budgétaires plus sévères et diverses que dans l'univers développé, et ses conséquences durables sous la forme du creusement du fossé structurel entre les émergents asiatiques et les autres. L'Asie (notamment l'Asie du Nord) a moins souffert et s'apprête à mieux rebondir, Chine en tête. Lors du cinquième plénum, les autorités chinoises ont rendu publics les premiers objectifs liés au 14^e plan quinquennal. Ce dernier vise un « développement sain et durable » promouvant une « croissance de qualité » sans cible formalisée de croissance économique, afin peut-être de laisser plus de flexibilité dans l'élaboration des politiques économiques. La Chine devrait rebondir fortement en 2021 (+8%) avant de retrouver sa trajectoire prévue en 2022 (+5,1%). Il semble cependant illusoire de compter sur le dynamisme chinois pour tonifier l'Asie et promouvoir le redressement du reste du monde à l'aune de l'expérience de 2009. À la faveur de l'épuisement de la majeure partie du rattrapage, la croissance chinoise a ralenti : la Chine n'a plus les moyens de tracter le reste du monde. De plus, elle n'en a plus envie : sa nouvelle stratégie dite de « circulation duale », visant à limiter sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, l'atteste.

Reprise lente et incertaine, probablement chaotique, incertitudes multiples et assouplissements monétaires : un tel environnement est propice au maintien de taux d'intérêt extrêmement faibles. Il faudra attendre qu'enfin se matérialisent les nouvelles favorables tant en termes sanitaires qu'économiques pour que se dessine une amorce de redressement, limitée par l'absence d'inflation et les excès de capacité. Par ailleurs, c'est notamment à l'aune de l'évolution passée des taux d'intérêt que peuvent être jugés les progrès accomplis par la zone euro : une solidarité manifeste qui se traduit par une fragmentation évitée, un resserrement des primes de risque acquittées par les pays dits « périphériques », une bonne tenue de l'euro. Notre scénario retient donc des taux souverains à dix ans américains et allemands proches fin 2021 de, respectivement, 1,50% et -0,40%, couplés à des *spreads* au-dessus du Bund de 20 points de base (pb), 50 pb et 100 pb pour la France, l'Espagne et l'Italie où l'on suppose que vont s'apaiser les tensions politiques.

En ligne avec un scénario de reprise même lente, timide et peu synchrone, le dollar pourrait se déprécier très légèrement au profit de l'euro et de devises plus pro-cycliques ou portées par l'appétit pour le risque. La dépréciation du dollar serait toutefois limitée par la résurgence des tensions sino-américaines pesant, en particulier, sur les devises asiatiques : la crise n'a que temporairement éclipsé les dissensions entre les États-Unis

et la Chine. Si le calendrier est incertain (installation de la nouvelle administration américaine, gestion de ses problèmes domestiques, reconstruction de ses alliances internationales), et si la présidence de Joe Biden augure d'un changement de ton, les racines du conflit demeurent. La montée du protectionnisme et du risque politique étaient propices à l'essoufflement de l'hyper-globalisation : la crise devrait être favorable à une régionalisation accrue des pôles de croissance, comme l'atteste la signature du *Regional Comprehensive Economic Partnership* unissant la Chine, les pays membres de l'ASEAN et de grands alliés américains (Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande).

4.1.2 Perspectives 2021 en Bourgogne Franche-Comté

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a gravement affecté l'économie nationale, comme celle du Grand Est.

Après l'embellie de l'été, le nouveau confinement mis en place de fin octobre à mi-décembre a mis un coup d'arrêt à la reprise de l'économie régionale.

Du fait d'un confinement moins strict qu'au printemps et de la réouverture des commerces « non essentiels » fin novembre, le niveau de l'activité serait inférieur de 11,4 % en novembre et de 7,7 % en décembre à son niveau un an auparavant.

Après le point bas atteint au deuxième trimestre, l'activité a rebondi de manière très vive au troisième trimestre (+18,7 % par rapport au trimestre précédent) et la consommation a quasiment retrouvé son niveau d'avant-crise.

Par la suite, le renforcement des mesures de restrictions en octobre puis le confinement instauré en novembre aurait entraîné un nouveau recul de l'activité, de l'ordre de 4 % au quatrième trimestre par rapport au troisième.

L'impact aurait cependant été moins fort qu'au printemps. Les secteurs les plus pénalisés auraient été ceux directement soumis aux mesures de restriction (services de transport, hébergement et restauration, activités de loisirs...) tandis que les autres secteurs, tirant parti de l'expérience acquise lors du premier confinement, auraient davantage maintenu leur activité (industrie et construction notamment).

Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 7,8 %, soit 0,7 point au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire. Après deux trimestres de baisse du chômage en trompe-l'œil, le troisième trimestre 2020 marque un retour à la normale concernant les comportements de recherche et enregistre, de ce fait, un fort rebond du chômage. Sa hausse par rapport à fin 2019 ou sur un an (+ 0,4 point) témoigne bien d'une nette dégradation du marché du travail.

Après cinq années de baisse, le chômage augmente donc. Il retrouve sa valeur de début 2018, tant au niveau régional que national.

Avec 10,4 %, le Territoire de Belfort est le seul département de la région où le taux de chômage est plus élevé qu'au niveau national : 9,0 %. Le taux de chômage reste à l'inverse particulièrement bas dans le Jura où il s'élève respectivement à 6,5 % et proche de la moyenne régionale à 8,6 % dans le Doubs.

La crise sanitaire a pesé également sur l'économie Suisse. Au 3e trimestre 2020, malgré le rebond de l'activité, l'emploi frontalier a diminué légèrement par rapport au trimestre précédent : -0,8 %, soit 300 frontaliers. Sur un an, les effectifs ont progressé quelque peu : +0,9 % soit environ 330 emplois. Les effectifs ont augmenté au 3e trimestre 2020 surtout dans le canton de Vaud (+2,3 %, soit 330 emplois en plus). Ils ont progressé légèrement dans le canton de Neuchâtel (+0,3 %) tandis qu'ils diminuaient dans le canton du Jura (-0,9 %).

Le nombre de créations d'entreprises rebondit. Dans l'industrie, la hausse est moins marquée. En revanche, le nombre de créations dans le transport atteint un niveau record, probablement en lien avec le développement des services de livraison à domicile.

Les défaillances d'entreprises ont continué de chuter de manière paradoxale, en raison de l'impact de la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et des évolutions réglementaires qui ont modifié temporairement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement.

Ainsi, à la fin du troisième trimestre 2020, les défaillances enregistrées sur un an dans la région sont inférieures de 25 % par rapport à l'année précédente.

La fréquentation hôtelière reste inférieure à l'année précédente malgré la légère reprise de l'été.

La baisse de fréquentation est particulièrement marquée dans le Territoire de Belfort (- 49 %), qui est un des départements qui accueille la plus grande proportion de clientèle non résidente. En revanche, le Jura est le seul département de la région à enregistrer une hausse de la fréquentation de ses hôtels par rapport à l'année précédente (+ 5 %).

Les indicateurs de la construction sont en baisse. Les mises en chantier ont reculé dans la région (particulièrement dans le Territoire de Belfort) un peu moins fortement qu'en France. En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de logements commencés en un an régresse de 1,4 % par rapport au troisième trimestre 2019, contre une baisse de 6 % au niveau national.

Sur 12 mois, d'octobre 2019 à fin septembre 2020, 11 900 logements ont été autorisés à la construction en Bourgogne-Franche-Comté, soit 7 % de plus qu'un an auparavant.

Perspectives 2021 en Bourgogne Franche-Comté

Après une contraction du PIB d'environ 9 % en 2020, le début de l'année 2021 restera marqué par de forts aléas, liés à l'évolution à court terme de la situation sanitaire.

Dans ce contexte, l'INSEE ne fournit pas de prévisions de croissance pour les deux prochaines années. Il indique, toutefois, s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021. Au total, il est possible d'espérer, d'atteindre en juin 2021 un niveau d'activité économique inférieur de 3 % à celui de fin 2019.

La Banque de France travaille à partir de deux scénarios: un dit « favorable », le second plus « sévère ».

Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins.

Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années.

Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie franc-comtoise en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %.

Autrement dit, il faudra attendre mi-2022 pour retrouver son le niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019.

L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021.

4.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement en alliant utilité au territoire et service de proximité.

Fort de ses valeurs mutualistes, le CAFC continue d'accompagner ses clients dans le cadre de son plan de relation client et a à cœur de soutenir l'économie franc-comtoise.

Le Crédit Agricole continue de s'adapter aux nouveaux usages clients. Cette année encore et dans un contexte de crise inédit, une part croissante de l'activité s'est réalisé via le mode multicanal.

Afin de répondre aux nouveaux usages clients, le Crédit Agricole Franche-Comté continue d'accélérer sa digitalisation avec de nouveaux services. Les clients ont aujourd'hui la possibilité de souscrire leur assurance emprunteur à distance, d'ouvrir un compte 100% en ligne ou encore de contracter un prêt professionnel sur internet.

L'Indice de Recommandation Client (+8) est en recul de -10 points sur l'année 2020 positionnant toujours le Crédit Agricole Franche-Comté sur le podium (2ème place) des Banques présentes sur le territoire régional.

En 2020, la conquête de nouveaux clients s'est poursuivie. 20778 nouveaux clients nous ont rejoints dont 10 749 jeunes. La présence du CAFC lors de la rentrée étudiante, d'évènements jeunes ou encore l'organisation de réunions d'information à distance ont permis de maintenir cette dynamique et d'être reconnu comme un acteur incontournable sur ce segment de clientèle.

Le CAFC continue d'accompagner le développement de l'économie franc-comtoise et la création d'entreprises. En effet, 2 221 professionnels, 311 agriculteurs, 140 Entreprises, 26 Collectivités Publiques et 659 associations ont confié la gestion de leur affaire au CAFC en 2020.

Les valeurs mutualistes sont également partagées par 8 674 nouveaux sociétaires. Ce qui porte à 259 359 le nombre de clients sociétaires de la Caisse Régionale (un peu + d'un client sur deux).

L'accompagnement des projets clients reste une priorité pour le CAFC. Dans ce cadre, le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme s'est établi proche de son niveau record à 2,17Mds€ (1,3Mds€ pour le secteur de l'habitat) portant l'encours de la caisse régionale à 11,88 Mds€.

Malgré un ralentissement sur les prêts à la consommation cette année (lié à l'effet confinement) avec une production de 187 M€ en 2020 (soit -13% vs 2019), le CAFC continue à progresser en terme de parts de marché conso.

A fin novembre 2020, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 33.38 % en total crédits (-0.26% / M-12)
- 32.71 % en crédits habitat (+0.03% / M-12)
- 31.19 % en crédits à la consommation (-0.36% / M-12)
- 38.68% en crédits Marchés Spé (+0.43% / M-12)

En épargne, l'encours progresse de 7.2 % à 15,1 Mds€ (dont +11.2 % pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur les dépôts à vue (+26.8%), les livrets (CSL= +19.4%/ livret A = +13.9% / livret sociétaire = +11.5 %/LDD = +8.3 %) ainsi que sur les PEL (+3.6%).

A souligner, les évolutions d'encours des comptes excédents Entreprises, Agris et Pros à hauteur de 167M€ portant l'encours à 606M€ (+38,2%).

A fin novembre 2020, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 29.22% en total collecte (-1.42% vs M-12)
- 28.16 % pour le total livrets (+0.28% / M-12)
- 28.30 % pour les DAV (+0.37% / M-12)

Poursuivant l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons accentué le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une bonne progression de notre stock de contrats en assurances de biens et de personnes :

Assurances Prévoyance :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 5 962
- o Stabilité en terme évolution nette du stock

Assurances IARD :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 33 788
- o Evolution nette du stock : +3.1%

Enfin, nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien avec de belles évolutions en terme de :

Cartes :

- o Nouvelle production (brute) : 92 895
- o Evolution nette du stock : +1.4% => soit +4 789 cartes sur 1 an

Comptes à composer :

- o Nouvelle production (brute) : 21 973
- o Evolution nette du stock : + 3946 (+1.8%)

Anciens Comptes services :

- o Résiliations : - 106
- o Evolution nette du stock : -5.2%

4.1.4 Les faits marquants

● Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra jamais excéder 6 ans.

L'offre groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole de Franche-Comté s'élève à 263 millions d'euros.

Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 31 décembre 2020, le montant cumulé des échéances d'encours de prêts à la clientèle reportées s'élève à 67,7 millions d'euros.

Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (expositions qualifiées de saines) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (expositions qualifiées de dégradées), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux.

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

- **Nouvelle définition du défaut**

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole de Franche-Comté a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». Il est estimé à 4 millions d'euros.

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Le 12 mars 2020, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole de Franche-Comté a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 29 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 3,9 millions d'euros de titres subordonnés.

- **Démontage FCT Crédit Agricole Habitat 2015**

Fin septembre 2020, est intervenu le démontage du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 ». Il s'agit du premier RMBS réalisé en France par le Groupe né d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales. Cette opération de titrisation interne au Groupe s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros.

Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 23 septembre 2020 et au remboursement des titres le 28 septembre 2020, soit un montant de 170 millions d'euros pour Crédit Agricole de Franche-Comté

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

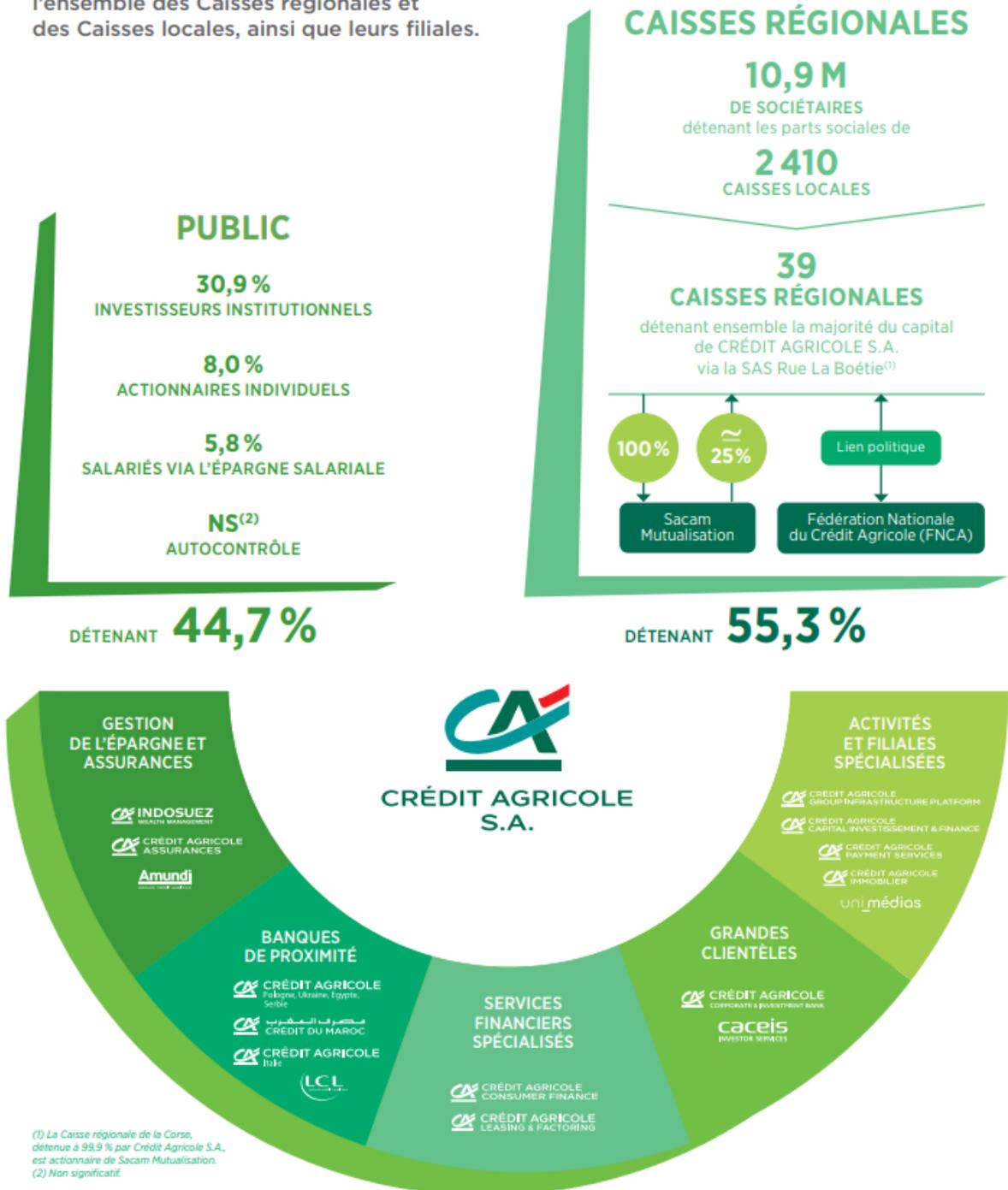
Pour la Caisse régionale Crédit Agricole de Franche-Comté, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 56,9 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 19,2 millions d'euros.

4.2 Analyse des comptes consolidés

4.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10.9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 271 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

4.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté
- 45 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Franche Comté Développement Immobilier (FCDI)
- Franche Comté Développement Foncier (FCDF)
- Crédit Agricole Franche Comté Investissements (CAFCI)
- Les FCT CA Habitat 2015, 2017, 2018, 2019 & 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en octobre 2015-(échue en septembre 2020); Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	251 531	83 382	40 435
Caisses locales	3 106	2 574	1 928
FCDF	137	118	85
FCDI	3 037	- 299	- 258
CAFCI	87	- 255	- 265
FCT CA habitat	877	877	1 127

- Le PNB des caisses locales est constitué des intérêts sur placements des comptes courants bloqués, des commissions d'apporteurs d'affaires et des dividendes, le tout en provenance de la caisse régionale.
- Le résultat de FCDF (filiale de développement foncier) est principalement composé du dividende et des intérêts sur l'avance en compte courant de sa filiale non consolidée SCI TEMIS.
- Le résultat déficitaire de FCDI, (transactions immobilières et gestion locative) s'est accentué en 2020, en partie lié à l'inactivité pendant le 1^{er} confinement (absence de chiffre d'affaires).
- Le résultat de CAFCI (société de capital-risque) est déficitaire en normes internationales malgré la comptabilisation d'une plus-value de cession en normes françaises impactant les capitaux propres en normes internationales. Les provisions sur titres de participation enregistrent une hausse 1 M€ vs 0.7 M€ en 2019.
- Le FCT habitat réalise la 5^{ème} opération de titrisation en 2020. La 1^{ère} opération de 2015 arrivée à échéance génère un résultat bénéficiaire en partie lié aux reprises de provisions sur créances.

4.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	2020	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	258 775	290 405	- 31 630	-10,89%
Charges générales d'exploitation	- 162 887	- 169 603	6 716	-3,96%
Résultat brut d'exploitation	86 397	112 686	- 26 289	-23,33%
Coût du risque	- 19 632	- 10 743	- 8 889	82,74%
Résultat d'Exploitation	66 765	101 943	- 35 178	-34,51%
Résultat avant impôt	67 043	102 519	- 35 476	-34,60%
Impôt sur les bénéfices	- 23 991	- 24 538	547	-2,23%
Résultat net	43 052	77 981	- 34 929	-44,79%
Résultat net part du groupe	43 052	77 981	- 34 929	-44,79%

Le PNB est en baisse de 10.89 % (- 31.6 M€ / 2019) et s'explique par

- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse (- 1.5 M€ vs +11 M€ en 2019) :
 - Volatilité des OPCVM à la JVR qui baisse de 2 M€
 - Variation des JV des dérivés de taux de micro et macro couverture (17,7M€) non compensée par celle des éléments couverts (-17,1M€).
- La marge nette d'intermédiation diminue en raison d'une forte baisse du coût de refinancement (effet du TLTRO), d'une baisse du cout de la collecte et d'une faible dotation de l'épargne logement.

- Les charges sur commissions augmentent (4.3 M€) et dans le même temps les produits sur les commissions baissent de 4.7 M€ avec boni sur ADE, alors qu'il s'agissait de mali en 2019.
- La baisse des dividendes (rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables) de 21.2 M€ est liée au titre SAS rue La Boétie, non reconnu en normes internationales.
- Les caisses locales contribuent au PNB pour 3.1 M€, en légère diminution par rapport à 2019.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 6.7 M€ (-2.4 M€ d'intéressement corrélé au résultat ; -4.1 M€ sur les autres services extérieurs ; +2.4 M€ impôts et taxes FRU/FGDR) dont 0.5 M€ pour FCDI (charges de personnel)

Les dotations aux amortissements augmentent de 1.3 M€.

Le coût du risque progresse de 8.9 M€, principalement sur les buckets 1 et 2, suite à une mise à jour des scénarios économiques ; le risque de crédit individuel (b3) est stable.

La charge d'impôt courant : le taux d'impôt sur les sociétés est de 31 % sur la caisse régionale, 28 % sur FCDF, 15 % (jusqu'à 38 120 € de bénéfice) et 28 % sur les caisses locales.

La base fiscale est stable entre 2019 et 2020, mais la baisse de la charge d'impôt est due à la baisse du taux (33.33 % en 2019).

L'impôt différé est une charge d'impôt de 1.5 M€ au 31/12/2020 (produit d'impôt différé au 31/12/2019 de 2.9M€). Cette variation s'explique principalement par une baisse des taux d'impôts actualisés selon les dates de retournement.

4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Actif

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	62 105	66 714	-4 609	-6,91%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	350 497	256 790	93 707	36,49%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 880	1 538	2 342	152,28%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	346 617	255 252	91 365	35,79%
Instrument dérivé de couverture	792	7 963	-7 171	-90,05%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	925 622	990 039	-64 417	-6,51%
<i>Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0	0	0	
<i>Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	925 622	990 039	-64 417	-6,51%
Actifs financiers au coût amorti	13 472 005	12 225 337	1 246 668	10,20%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 226 380	751 877	474 503	63,11%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	11 786 859	11 052 865	733 994	6,64%
<i>Titres de dettes</i>	458 766	420 595	38 171	9,08%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	93 999	76 919	17 080	22,21%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	55 128	54 370	758	1,39%
Comptes de régularisation et actifs divers	285 271	282 633	2 638	0,93%
Immeubles de placement	1 534	1 518	16	1,05%
Immobilisations corporelles	75 427	69 930	5 497	7,86%
Immobilisations incorporelles	7	13	-6	-46,15%
Ecart d'acquisition	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	15 322 387	14 032 226	1 290 161	9,19%

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 93.7 M€ compte tenu de l'achat d'OPCVM pour 34 M€ et fonds HQLA pour 52 M€.

Les instruments dérivés de couverture diminuent (- 7.1 M€) suite à une baisse du nominal du swap et une variation de valorisation à la baisse pour 3 M€.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres diminuent de 64.4 M€ suite à la variation en capital pour 18.7 M€ (Rue La Boétie pour – 21 M€, Sacam Immobilier + 1 M€, CA next bank + 1 M€) et la baisse de la valorisation principalement sur les titres SACAM Mutualisation (-27 M€), La Boétie (- 18 M€) et Sacam Avenir (- 2.3 M€).

Les actifs financiers au coût amorti progressent de 1 246.7 M€ :

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit progressent de 475 M€ lié au dispositif d'emprunts TLTRO et avances mis en place lors de la crise sanitaire covid 19 ayant une conséquence directe sur le compte banque de la caisse régionale ; augmentation complétée par l'opération de titrisation du groupe au cours du 1^{er} semestre 2020 à laquelle la caisse régionale a participé. Le remboursement partiel du switch assurances et de placements monétaires amoindrissent cette hausse.
- Les Prêts et créances sur la clientèle progressent de 734 M€ : forte activité crédits avec une réalisation de 2.1 Md€ et 263 M€ de PGE réalisés pour 2 282 dossiers instruits. L'ensemble des marchés progresse sauf le marché de la consommation qui a subi les effets directs du 1^{er} confinement. Les remboursements anticipés sont en hausse, principalement sur le marché de l'habitat, alors que le niveau des réaménagements est en baisse.
- Les titres de dettes augmentent de 38.1 M€ suite à l'arrivée à échéance de titres (58 M€) et l'achat d'obligations (94 M€).

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux progressent de 17 M€ sont liés à une augmentation du nominal et une variation de la valorisation à la hausse.

Les comptes de régularisation et actifs divers progressent de 2.6 M€. Il s'agit essentiellement de comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

Les immobilisations corporelles progressent de 5.5 M€ ; il s'agit principalement de la finalisation de la rénovation du siège social de Besançon Cusenier.

Passif

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 245	1 623	2 622	161,55%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 245	1 623	2 622	161,55%
Instruments dérivés de couverture	151 931	139 596	12 335	8,84%
Passifs financiers au coût amorti	13 019 574	11 753 207	1 266 367	10,77%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	8 296 399	7 674 204	622 195	8,11%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 656 259	4 034 977	621 282	15,40%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	66 916	44 026	22 890	51,99%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 2 572	619	- 3 191	-515,51%
Passifs d'impôts courants et différés	36	-	36	
Comptes de régularisation et passifs divers	214 283	203 694	10 589	5,20%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			-	
Provisions	61 672	58 083	3 589	6,18%
Dettes subordonnées	335	335	-	0,00%
Total dettes	13 449 504	12 157 157	1 292 347	10,63%
Capitaux propres	1 872 883	1 875 069	- 2 186	-0,12%
Capitaux propres part du Groupe	1 872 883	1 875 069	- 2 186	-0,12%
Capital et réserves liées	384 622	376 629	7 993	2,12%
Réserves consolidées	1 301 866	1 229 785	72 081	5,86%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	143 343	190 674	- 47 331	-24,82%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-	
Résultat de l'exercice	43 052	77 981	- 34 929	-44,79%
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	
TOTAL DU PASSIF	15 322 387	14 032 226	1 290 161	9,19%

Les passifs financiers au coût amorti (+ 1 266 M€) :

- Les dettes envers les établissements de crédits progressent de 622 M€ : les principales composantes de ce poste sont les comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de générer de la liquidité. Ainsi, les avances et emprunts TLTRO augmentent (+545 M€) principalement suite au processus mis en place lors de la crise sanitaire covid 19 conséquence directe sur le solde du compte banque (-102M€) devenu débiteur (alors que créateur au 31/12/2019). La mise en pension à CASA des titres séniors suite à l'opération de titrisation (+180 m€) vient compléter cette augmentation.
- Les dettes envers la clientèle (+621 M€) : la collecte bilan progresse plus rapidement qu'en 2019 principalement portée par les DAV (+828 M€ ; +352 M€ en 2019) ; cette exceptionnelle progression est atténuée par l'arrivée à échéance des DAT boostés (-207 M€).
- Les dettes représentées par un titre progressent de 22.9 M€ suite à la souscription d'un emprunt obligataire au cours du 1^{er} semestre.

Les comptes de régularisation et passifs divers augmentent de 10.6 M€ principalement portés par les charges à payer.

Les provisions progressent de 3.6 M€ portées par la provision épargne logement (+2.1 M€), les engagements par signature (+6.6 M€) ; les autres provisions (risques opérationnels, risques et charges, engagements sociaux) amoindrissent cette progression (-5 M€).

Les capitaux propres régressent légèrement (-0.12%) : la variation de valeur des titres de participation (dont la SAS Rue la Boétie, et sacam mutualisation) génère une baisse de 46.9 M€, complétée par le versement des dividendes (-8 M€) ; baisse amoindrie par les souscriptions de parts sociales des sociétaires au sein des caisses locales (+8 M€), et le résultat de 43 M€.

4.2.6 Activité et résultat des filiales

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)

(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAFCI (capital risque)	1 838	1 817	12 605	14,58%
FCDF (développement foncier)	1 819	1 500	9 824	18,52%
FCDI (transactions immobilières et gestion locative)	3 566	1 499	- 152	-2346,05%

4.3 Analyse des comptes individuels

4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2020	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	268 614	284 004	-15 390	-5,42%
Charges générales d'exploitation	-160 468	-166 896	6 428	-3,85%
Dotations aux amortissements et provisions	-8 122	-6 837	-1 285	18,79%
Résultat brut d'exploitation	100 024	110 271	-10 247	-9,29%
Coût du risque	-16 306	-7 669	-8 637	112,62%
Résultat d'Exploitation	83 718	102 602	-18 884	-18,41%
Résultat net sur actif immobilisé	-4 224	-491	-3 733	-760,29%
Résultat avant impôt	79 494	102 111	-22 617	-22,15%
Impôt sur les bénéfices	-24 418	-26 453	2 035	-7,69%
Résultat exceptionnel	0	0		
FRBG	0	-5 400	5 400	-100,00%
Résultat net	55 076	70 258	-15 182	-21,61%

Le PNB est en baisse de - 15.4 M€, et s'explique en partie par

➤ Baisse des Revenus de portefeuille & accessoires (-10.7 M€) :

Baisse de la marge sur titre de placement (-7.3 M€), liée à des cessions d'actifs entraînant 0.3 M€ de plus-values (vs 4.6 M€ en 2019) et à une dotation aux provisions sur titres de 0.1 M€ (vs 2019, 4.7 M€ de reprise).

Baisse de la marge sur titre d'investissement (-3.5 M€) liée à la hausse des charges sur TIE (-2.5 M€ vs 2019) conjuguée à une baisse des produits d'intérêts sur ce portefeuille (- 1 M€).

- Une marge d'intermédiation qui continue de baisser (-1%, soit -1.2 M€) :

Baisse des produits des prêts (-10.2 M€) ; charge sur collecte moins onéreuse (-4 M€ vs 2019) ; baisse des charges sur avances miroir (-3 M€ vs 2019) ; dotation aux provisions sur Epargne Logement de 2.1 M€ (vs 5.8 M€ en 2019) ; commissions collecte CASA en hausse de 4.5 M€ notamment sur PEL, CSL et livret sociétaire.

- Léger tassement des commissions (-3.7 M€) :

Assurance vie épargne : +1.4 M€ vs 2019 avec un boni de 0.5 M€.

IARD : + 1.4 M€ vs 2019 malgré le geste mutualiste de 1.8 M€.

Baisse des commissions de dysfonctionnement : - 5.4 M€ vs 2019 (révision tarification pour les jeunes + impact crise sanitaire) ;

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 6.4 M€ liées à :

Baisse des charges de personnel : 4.1 M€ (baisse de l'intéressement corrélé à la baisse du RN)

Hausse des impôts & taxes de 1.7 M€ (FRU/FGDR)

Baisse de la sous-traitance de 2.7 M€ (baisse des manifestations suite crise sanitaire et révision à la baisse de CATS)

Les dotations aux amortissements et provisions : en hausse de 1.3 M€, compte tenu de l'entrée en immobilisation du site Cusenier début 2020.

Le coût du risque s'établit à 16.3 M€ en augmentation de 8.6M€ :

- Les provisions sur encours sains (Bucket 1 & 2) progressent de 9.4 M€ : le scénario central progresse de 2.3 M€ suite à la mise à jour de scénarios économiques ; le scénario local est en hausse de 7.4 M€, notamment suite à l'élargissement de la filière CHR au THR.
- Le risque de crédit individuel (Bucket 3) : iso 2019.

Le résultat sur actifs immobilisés en baisse de - 4.2 M€ lié aux provisions pour dépréciations sur les titres SACAM (-2.03 M€ SACAM Avenir et - 1.7 M€ SACAM International)

L'impôt sur les bénéfices : - 2 M€ corrélé à la baisse de résultat.

Le FRBG : aucune dotation sur 2020.

4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	337 223	343 384	- 6 161	-1,79%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 206 904	730 124	476 780	65,30%
Opérations avec la clientèle	11 425 289	10 556 378	868 911	8,23%
Opérations sur titres	886 251	915 439	- 29 188	-3,19%
Valeurs immobilisées	906 156	876 376	29 780	3,40%
Comptes de régularisation et actifs divers	299 336	301 554	- 2 218	-0,74%
TOTAL DE L'ACTIF	15 061 159	13 723 255	1 337 904	9,75%

Opérations interbancaires et assimilées à 337 M€

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (62 M€) mais aussi d'effets publics (OAT et OATi pour 196 M€) et de créances sur les établissements de crédit (79 M€).

Opérations internes au Crédit Agricole à 1 207 M€

Elles englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA ainsi que les comptes d'avances internes. L'augmentation est principalement due au réserves LCR pour 520 M€, des réserves obligatoires (269 M€) et des titres reçus en pensions (237 M€).

Opérations avec la clientèle à 11 425 M€

Ce poste enregistre les encours de crédit à la clientèle ; il progresse de 869 M€ dans une bonne dynamique de crédits sur la quasi-totalité des marchés, mais principalement sur l'habitat (+508 M€). Les provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 198 M€.

Opérations sur titres à 886 M€

Ce poste est en recul de 29 M€ en raison de l'arrivée à échéance de titres sénior (-146 M€) et subordonnés (-23.9 M€) liés à l'opération de titrisation 2015. Achat de 14 nouveaux BMTN (+ 59 M€), de parts d'OPCVM (+ 30.2 M€) et de 2 fonds HQLA (+ 52 M€).

Valeurs immobilisées à 906 M€

En augmentation de 29.8 M€, les principales évolutions sont les suivantes :

- *Participations et autres titres détenus à long terme (+ 22.7 M€) :*

Augmentations liées à la souscription de titres de participations Sacam Immobilier, à la comptabilisation des avances SAS La Boétie (21 M€) et Sacam Avenir (0.4 M€) et à l'avance consentie à FCDF (1.5 M€ pour un engagement de 5 M€).

Dépréciation des titres Sacam Avenir (-2.3 M€), Sacam International (-2.1 M€) et Sacam FIRECA (-0.1 M€).

- *Immobilisations :* en évolution de 5.5 M€ : mise en service du site Cusenier ; travaux en cours sur le site de Lons et Besançon Diderot et hausse des amortissements.

Comptes de régularisation et actifs divers

Ce poste s'établit à 299.3 M€ (-2.2 %). Il est composé essentiellement des comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	66 794	44 349	22 445	50,61%
Opérations internes au Crédit Agricole	8 299 705	7 678 245	621 460	8,09%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 659 198	4 041 157	618 041	15,29%
Comptes de régularisation et passifs divers	208 979	201 177	7 802	3,88%
Provisions et dettes subordonnées	356 636	335 937	20 699	6,16%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	71 199	71 199		0,00%
Capitaux propres hors FRBG	1 398 648	1 351 191	47 457	3,51%
TOTAL DU PASSIF	15 061 159	13 723 255	1 337 904	9,75%

Opérations interbancaires à 67 M€

Elles sont en progression de 50.61 % par rapport à 2019 ; cette variation est due à la souscription d'un emprunt amortissable mis en place lors de l'opération de titrisation réalisée au cours du 1^{er} semestre 2020 pour 22 M€.

Opérations internes au Crédit Agricole à 8 300 M€

Elles sont en progression de 621 M€. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité. L'augmentation est liée principalement à l'enveloppe TLTRO III accordée aux banques et reversée sous forme d'emprunts dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi qu'à la mise en pension de titres senior auprès de CASA.

Opérations avec la clientèle à 4 659 M€

Elles sont en progression exceptionnelle de 618 M€, (+15.3%). Une année exceptionnelle en terme de collecte sur les DAV (+834 M€ ; +27 %) expliquée en partie par les tombées d'échéances de DAT à taux progressif.

Provisions et dettes subordonnées à 357 M€

Les provisions progressent de 11.9 M€ pour principalement sur les postes suivants :

- Dotation nette de 2.1 M€ sur la provision Epargne Logement pour un stock final de 18.6 M€.
- Dotation de 7 M€ des provisions non affectées (Bucket 1 et 2) pour un stock final de 84.9 M€.
- Dotation de 6.6 M€ pour risques d'exécution des engagements par signature pour un stock final de 22 M€.
- Reprise nette concernant les provisions pour risques opérationnels.

Les comptes courants bloqués des caisses locales dans la catégorie dettes subordonnées progressent de 8.7 M€.

Fonds pour risques bancaires généraux sont identiques à 2019 avec un stock de 71.2 M€.

Capitaux propres

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2020 s'élève à 1 399 M€ et enregistre une augmentation de 47.4 M€ soit 3.51 %, expliqué par le résultat 2020 (57.1 M€) minoré des dividendes versés au titre de 2019 pour 7.6 M€.

4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	1 385 402	1 374 930	10 472	0,76%
Engagement de financement	971 345	935 703	35 642	3,81%
Engagement de garantie	411 320	436 991	-25 671	-5,87%
Engagements sur titres	2 737	2 236	501	22,41%

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	4 439 936	3 808 144	631 792	16,59%
Engagement de financement	24 896	26 523	-1 627	-6,13%
Engagement de garantie	4 412 303	3 779 385	632 918	16,75%
Engagements sur titres	2 737	2 236	501	22,41%

Engagements donnés :

- Engagements de financement : 971 M€ en hausse de 35.6 M€.

Les ouvertures de crédit confirmés sont en progression de 7 M€. Même progression pour nos encours sur prêts en 2020 par rapport à 2019 (voir actif) qui se répercute également dans nos engagements à payer des prêts acceptés et non encore réalisés. (+19 M€).

- Engagements de garantie : 411 M€, en baisse de 25.7 M€ :
 - Les engagements de garantie d'ordre du Crédit Agricole baissent de 48.8 M€ imputables aux engagements sur le switch assurances (-56.9 M€) suite à une résiliation anticipée partielle intervenue au 1^{er} trimestre ; les autres engagements de garantie progressent de 8.1 M€, principalement sur le FGDR.
 - Les engagements de garantie hors Crédit Agricole progressent de 16.2 M€.
 - Les autres engagements de garantie d'ordre de la clientèle progressent de 6.9 M€ malgré une baisse des cautions immobilières de 2.6 M€.

Engagements reçus :

- Engagements de financement : stagnent à 24.9 M€.
- Engagements de garantie :
 - Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit progressent de 110.7 M€.
 - Les engagements reçus des administrations publiques et assimilées progressent de 220.6 M€ en lien avec les PGE mis en place suite à la crise sanitaire.
 - Les autres engagements reçus de la clientèle progressent de 301.4 M€, principalement sur la CAMCA.

4.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de 77 970 milliers d'euros se décompose de :

- 3 702 438 part de 15 euros soit 55 536 milliers d'euros souscrits par les Caisses Locales
- 1 495 584 Certificats Coopératifs d'Associés de 15 euros soit 22 434 milliers d'euros émis en 2004, souscrits par le public et par SACAM Mutualisation depuis 2016 (auparavant détenus par Crédit Agricole S.A.).

4.4.1 Les parts sociales

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	TOTAL INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2020 au titre de 2019	1 555 023,96	7,56	1 555 015,98
Versement en 2019 au titre de 2018	1 621 667,84	8,32	1 621 659,08
Versement en 2018 au titre de 2017	1 635 551,99	8,39	1 635 543,15

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

4.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	TOTAL REMUNERATION CCA	Montant unitaire	Donnant droit à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2020 au titre de 2019	6 064 441,50	4,05	772 011,56	5 292 429,94
Versement en 2019 au titre de 2018	6 057 115,20	4,05	771 824,70	5 285 290,50
Versement en 2018 au titre de 2017	5 922 512,64	3,96	754 910,64	5 167 602,00

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

4.4.3 Les Certificats coopératifs d'investissement (non applicable - concerne uniquement les CR cotées)

4.5 Autres filiales et participations

4.5.1 Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
TALENT BY CAFC	28	9	1	100

4.5.2 Participations

Titres de participation non consolidés (en France)

INFORMATIONS FINANCIERES (en K€)	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
Participations dans des établissements de crédit :								
SAS RUE DE LA BOETIE	2 744 903	19 281 022	1,86%	351 365	466 204		1 107	
Autres parts dans les entreprises liées :								
SAS CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT	8 000	12 605	100,00%	8 000	8 000		1 196	
SAS FCDI	1 880	1 245	100,00%	6 655	0	1 499	-98	
SAS FCDF	9 450	9 824	100,00%	9 450	9 450	1 500	99	728
Autres titres de participations :								
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	18 564 824	1,76%	326 000	331 695		276 581	4 773
SAS SACAM IMMOBILIER	139 587	144 708	2,29%	4 230	4 998		4 071	89
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	742 942	1,77%	12 939	15 723	7 001	9 696	166
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	598 026	1,86%	16 705	8 765		35 880	234
SAS SACAM FIRECA	55 594	52 746	2,13%	1 769	1 125		-2 885	
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	86 100	2,27%	1 642	2 643		6 794	146
SAS SACAM AVENIR	217 698	217 466	2,12%	4 611	2 253	391	-28	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	36 381	2,42%	1 223	1 908		1 512	34
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	58 224	74 408	12,07%	8 234	9 231	260	2 412	260
AKTYA (SAIEMB)	17 586	22 728	6,06%	929	929		505	
SAS C2MS	53 053	65 000	1,67%	1 480	2 170		4 024	
SAS DELTA	79 550	77 847	2,04%	1 620	1 620		-31	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 992	63 095	4,71%	4 000	4 192		3 593	
CAPS (CTCAM)	511	40 288	1,44%	872	1 093		118	
SEDD	15 671	16 268	6,57%	881	1 029		191	
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2				750	750			

Titres de participation non consolidés (en Suisse)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE)	CHF	299 630	403 116	12,60%	40 000	50 540	6 683	9 947

4.6 Tableau des cinq derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
1- Situation Financière					
Capital social (en milliers d'euros)	77 970	77 970	77 970	77 970	77 970
Nombre de parts sociales	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438
Nombre de CCA	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	269 816	269 408	280 576	284 004	268 614
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	109 140	104 904	117 689	117 108	108 146
Impôt sur les bénéfices	28 067	15 113	27 107	26 453	24 418
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	67 476	68 549	70 168	70 258	55 076
Bénéfices distribués	6 484	7 558	7 679	7 619	6 139
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,18	0,44	0,44	0,42	0,37
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	3,89	3,96	4,05	4,05	3,18
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 280	1 271	1 266	1 263	1 233
Montant de la masse salariale de l'exercice	52 752	55 407	55 438	56 876	54 725
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	24 531	25 782	28 372	27 754	27 224

4.7 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement d'importance postérieur à la clôture n'est à signaler.

4.8 Informations diverses

4.8.1 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.2 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-6.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2020 est le suivant :

73 Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€	0	52	39	51	158	300

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

Les montants publiés sont mentionnés en TTC.

Sur l'année 2020, les factures sont en moyenne réglées 26 jours après leur date d'émission.

Pour rappel, ci-dessous les chiffres de l'année précédente :

290 Factures reçues non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€	0	103	43	4	140	290

4.8.3 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du jj/mm/aaaa (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.4 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2020 :

- Nombre de comptes inactifs : 13 413
- Montant des comptes inactifs : : 6 627 283.84 euros
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 209
- Montant des comptes remontés à la CDC : 122 722.63 euros

4.8.5 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 109 milliers d'euros.

4.8.6 Rémunération des dirigeants (non applicable- concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux (non applicable - concerne uniquement les CR cotées)

4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.9 Activités en matière de recherche et développement

Non concerné

4.8.10 Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.11 Calendrier des publications des résultats (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

5. Facteurs de risques et informations prudentielles

5.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale de Franche-Comté sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- Le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- Le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- Le **Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale de Franche-Comté est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale de Franche-Comté (décrit dans les chapitres « Facteurs de risque » et « Gestion des risques »).

Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) N°806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) N°575/2013.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020 venant amender les règlements 575/2013 (« CRR ») et 2019/876 (« CRR2 »).

Dans le régime CRR 2/CRD 5 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- Le ratio des fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio des fonds propres globaux ;
- Le ratio de levier (qui deviendra une exigence réglementaire de Pilier 1 à compter de juin 2021).

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- La transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- Les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse Régionale de Franche-Comté sont respectées.

Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Franche-Comté a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8% du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11% sur la durée du plan. Il s'engage à distribuer 50% en numéraire (en 2020, cette politique de distribution a toutefois dû être adaptée pour tenir compte des circonstances exceptionnelles, avec un paiement du dividende au titre de 2020 à 80 centimes par action, avec option de paiement du dividende en action, soit 2,3 milliards d'euros dont 0,9 milliards d'euros en numéraire, respectant scrupuleusement la recommandation du 15 décembre 2020 de la Banque Centrale Européenne).

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

Gouvernance

Le Contrôle Permanent de la Caisse Régionale rend compte au Comité Risque composé d'Administrateurs des indicateurs prudentiels et d'appétence aux risques. Le Président du Comité Risque rapporte ses conclusions au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- Le capital ;
- Les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- Les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- Les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - Les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
 - Les parts sociales en attente de remboursement ;
 - Les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
 - La *prudent valuation* ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
 - Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;

- Les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
- Les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- Les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- La somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*).
- Les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- Les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
 - Les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
 - Une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- Les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- L'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- Les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- Les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- Tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- Les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier 1* non éligibles ;
 - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 0 euro.

Situation au 31 décembre 2020

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 873	1 873	1 875	1 875
(-) Prévision de distribution	0	0	0	0
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(8)	(8)	(8)	(8)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(7)	(7)	(8)	(8)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(647)	(647)	(715)	(715)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(1)	(1)	(2)	(2)
Autres éléments du CET1	(8)	(8)	(10)	(10)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 202	1 202	1 132	1 132
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1)	(1)	(2)	(2)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	1	1	2	2
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 202	1 202	1 132	1 132
Instruments de capital éligibles <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
Instruments de capital <i>Tier 2</i> non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	15	15	16	16
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du <i>Tier 2</i>	(2)	(2)	(3)	(3)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	13	13	13	13
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 215	1 215	1 145	1 145

Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 202 millions d'euros au 31 décembre 2020 et font ressortir une hausse de 70 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	31/12/2020 VS 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	1 132
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	43
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(47)
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	1
Dépassement de franchises	68
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	1
Autres éléments du CET1	4
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	1 202
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	1 202
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	13
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2020	13
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2020	1 215

Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés ».

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés »)

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - L'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - L'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	31/12/2020	31/12/2019
<i>Common Equity Tier 1</i> (CET1)	4,5%	4,5%
<i>Tier 1</i> (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux (<i>Tier 1</i> + <i>Tier 2</i>)	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,02%	0,24%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,52%	2,74%
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	7,02%	7,24%
Ratio Tier 1	8,52%	8,74%
Ratio global	10,52%	10,74%

Excédent de capital	31/12/2020	31/12/2019
CET1	844	764
Tier 1	768	688
Fonds propres globaux	679	599

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- Le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- Le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD¹) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;

- Les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier. La Caisse Régionale de Franche-Comté n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0.021% au 31 décembre 2020.

Situation au 31 décembre 2020

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 202	1 202	1 132	1 132
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 202	1 202	1 132	1 132
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 215	1 215	1 145	1 145
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	5 095	5 095	5 087	5 087
RATIO CET1	23,6%	23,6%	22,3%	22,3%
RATIO TIER 1	23,6%	23,6%	22,3%	22,3%
RATIO GLOBAL	23,9%	23,9%	22,5%	22,5%

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est de 23.6%.

En date du 9 septembre 2020, le Tribunal de l'Union Européenne a rendu sa décision concernant la déduction des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) qui était exigée par la BCE via sa lettre SREP. Cette décision permet de ne plus déduire les engagements de paiement au titre du FRU et du FGDR des ratios de solvabilité en vision pilier 2, supprimant ainsi l'écart de traitement entre les ratios de solvabilité en vision pilier 2 et en vision pilier 1.

Ratio de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé

Situation au 31 décembre 2020

Le ratio de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté s'élève à 8.6 % sur une base de *Tier 1* phasé.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Eléments du bilan (excepté dérivés et SFT)	15 080	13 964
Montant des actifs déduits	-663	-733
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	14 417	13 231
Expositions sur dérivés	10	14
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	240	60
Autres expositions de hors-bilan	854	868
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	-1 507	-1 297
Exposition totale aux fins du ratio de levier	14 014	12 876
<hr/>		
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 202	1 132
<hr/>		
Ratio de levier	8,6%	8,8%

Le ratio de levier est en baisse de 2 pb sur l'année.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait, au 31 décembre 2019, à 9,2 milliards d'euros, dont 160 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2020)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020. Depuis cette date, le montant garanti s'élève à 6,0 milliards d'euros (-35%).

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

Composition et évolution des emplois pondérés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Risque de crédit	4 507	4 555
dont approche standard	602	510
dont approche fondation IRB	1 239	1 201
dont approche avancée IRB	1 314	1 424
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 344	1 417
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	7	3
Risque de marché	51	49
dont risque de change	51	49
Risque opérationnel	537	482
dont approche standard	10	10
dont approche par mesure avancée	528	472
TOTAL	5 095	5 087

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

5.2 Facteurs de risques

Facteurs de risque liés au Crédit Agricole Franche-Comté et à son activité

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole de Franche-Comté sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Franche-Comté évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole de Franche-Comté et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole de Franche-Comté considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole de Franche-Comté s'il se concrétisait à l'avenir.

<i>Actifs pondérés (en Millions d'euro)</i>	31/12/2019	31/12/2020
Total	5 086	5 095
dont risque crédit	4 555	4 500
dont risque opérationnel	482	537
dont risque de change	49	51
dont autres risques (CVA..)	0	7

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole de Franche-Comté lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole de Franche-Comté pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole de Franche-Comté cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole de Franche-Comté est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2020, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevait à 12 897 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 82.5% sur la clientèle de détail et 17.5 % sur la clientèle Corporate. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse Régionale étaient respectivement de 1289 millions d'euros (Retail) et de 1155 millions d'euros (Corporate) au 31 décembre 2020. À cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 231 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Crédit Agricole de Franche-Comté lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole de Franche-Comté comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de Franche-Comté est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de

recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole de Franche-Comté s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Franche-Comté.

Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale s'élevait à 12.07 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 206 millions. Le coût du risque sur encours 2020 de la Caisse Régionale ressort à 16.31 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de Franche-Comté pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 31 décembre 2020, l'exposition brute Corporate de la Caisse Régionale sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 1404 millions d'euros (dont 40.6 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 56.5 millions d'euros.

d) Le Crédit Agricole de Franche-Comté pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de la Caisse Régionale sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. La Caisse Régionale est principalement exposée à la banque de détail. Par ailleurs, à fin décembre 2020, les expositions brutes crédit de la Caisse Régionale sur la filière "clientèle de détail" s'élevaient à 10.646 milliards d'euros, soit près de 82.5 % des expositions au risque de crédit. Par ailleurs la Caisse Régionale est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel elle est fortement exposée. Au 31 décembre 2020, le portefeuille de prêts commerciaux de la Caisse Régionale était composé à hauteur de 32 % d'emprunteurs du secteur Agroalimentaire représentant un montant d'environ 1.4 milliards d'euros, et à hauteur de 19.5 % d'emprunteurs du secteur immobilier représentant un montant d'environ 868 millions d'euros. Les emprunteurs du secteur Agroalimentaire pourraient être affectés par les risques liés aux changements climatiques et aux aléas climatiques. Les emprunteurs du secteur de l'immobilier sont exposés à des difficultés de recrutement, aux incertitudes des investissements et des politiques publics notamment. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse Régionale devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole de Franche-Comté

La capacité du Crédit Agricole Franche-Comté à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole Franche-Comté est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole Franche-Comté serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole Franche-Comté au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Le Crédit Agricole de Franche-Comté est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book.

2 Risques financiers

a) Le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé à l'environnement de taux bas et toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale.

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders⁶ de la banque de détail et est exposé via ses réseaux des Caisses régionales et de LCL au risque de taux bas avec notamment une part de marché cumulé de plus de 28% en France (source : Études économiques et Banque de France).

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Crédit Agricole Franche-Comté sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale.

À titre illustratif, les stress de taux sont indiqués dans la gestion des risques et indiquent que sur l'année 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de + 100 points de base, la Caisse Régionale perdrait 0.74 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2020, soit une baisse de 0.28% du PNB 2020 (contre une baisse de 2.71 millions d'euros, soit 0.96% du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2019). L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de 84.22 millions d'euros, soit 7.36 % des fonds propres prudentiels (fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2) du Crédit Agricole Franche-Comté après déduction des participations. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité du Crédit Agricole de Franche-Comté.

⁶ Sources internes, Etudes ECO

b) Les revenus tirés par le Crédit Agricole Franche-Comté de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres du Crédit Agricole Franche-Comté spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par la Caisse Régionale de ces activités. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Crédit Agricole Franche-Comté intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Crédit Agricole Franche-Comté, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres du Crédit Agricole Franche-Comté facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients du Crédit Agricole Franche-Comté réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres du Groupe Crédit Agricole.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Crédit Agricole Franche-Comté ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que la Caisse Régionale tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Franche-Comté, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole Franche-Comté. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole Franche-Comté au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole Franche-Comté. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

d) Le Crédit Agricole Franche-Comté peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour La Caisse Régionale. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2020, La Caisse Régionale détient 1 272 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 928 millions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Concernant la Caisse régionale de Franche-Comté, ses principales participations stratégiques se situent

dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant la Caisse Régionale.

(*) Hors Corse

e) Le Crédit Agricole de Franche-Comté doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Crédit Agricole Franche-Comté est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si le Crédit Agricole Franche-Comté perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs

L'objectif du Crédit Agricole de Franche-Comté en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2020, le Groupe affichait, dans sa partie gestion des risques, un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 162,87% supérieur au plancher réglementaire de 100 %, et supérieur à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

f) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Crédit Agricole de Franche-Comté dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2019, le Crédit Agricole de Franche-Comté est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par Crédit Agricole Franche-Comté s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale pourrait enregistrer des pertes imprévues.

g) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole de Franche-Comté pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par Crédit Agricole Franche-Comté pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole Franche-Comté détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Franche-Comté pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Franche-Comté.